

Fiche Technique

GPDS

Définition	<p>Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire est placé sous l'autorité du chef d'établissement. Il constitue un Dispositif permanent et réactif assurant le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant absentéisme, décrochage ou risque de descolarisation. Il mobilise tous les professionnels de l'établissement dans l'élaboration collective de pistes de solutions</p>
Objectif	<p>Le GPDS vise à repérer les publics les plus fragiles, réduire l'absentéisme, favoriser la persévérance scolaire et prévenir les sorties prématurées du système éducatif sans qualification</p>
Public concerné	<p>Tout élève est concerné.</p>
Composition du GPDS	<p>Le GPDS est piloté par un membre de la Direction qui veillera à la mise en œuvre des actions et préconisations décidées, il s'entoure du CPE, de l'AS, l'infirmière, Psy EN, professeur profilé ou référent décrochage</p> <p>Le professeur principal ou un membre de l'équipe pédagogique est invité en GPDS pour aborder la situation d'un élève de sa classe.</p> <p>Il est souhaitable que le GPDS reste une instance de réflexion interne qui n'associe pas systématiquement le réseau partenarial lors de ce 1^{er} examen</p>
Modalités	<p>L'installation officielle du GPDS se fait dès la rentrée avec l'appropriation de la note absentéisme. Le GPDS est présenté et acté lors du Conseil d'Administration</p> <p>La périodicité est fixée lors de l'installation et le calendrier des réunions est arrêté</p> <p>L'utilisation d'un tableau de bord est recommandée pour la gestion et le suivi sur l'année des situations absentéisme ainsi qu'une fiche de liaison à destination des professeurs et adultes concernés, les informant des préconisations engagées, pistes et expériences mutualisées (document interne)</p> <p>Les familles sont associées : prévenues de l'examen de la situation de leur enfant en GPDS, invitées, informées des suites (annexe 4)</p> <p>Le GPDS permet de croiser les regards des professionnels de l'école et l'élaboration du projet en déterminant le « Qui fait Quoi ? »</p> <p>Une Charte déontologique peut être envisagée</p>
Dossier de rescolarisation	<p>Le dossier de rescolarisation est ouvert dès le 1^{er} examen en GPDS</p> <p>La décision de transmettre ce dossier est prise collégialement</p>

Cette fiche est réalisée à l'issue d'un groupe de travail réuni à la DSDEN de Moselle le 01/04/19 composé de Chefs d'établissements, animateurs FOQUALE des 4 BEF, D2E, PVS, SSFE, CPE.

Modèle de courrier informant les parents de l'examen de la situation de leur enfant en GPDS



NOM
ADRESSE DES PARENTS

, le

«Civilité»,

L'objectif du Groupe de Prévention de Décrochage Scolaire est d'apporter à votre enfant l'aide nécessaire à la réussite de sa scolarité.

Afin d'étudier la situation de votre enfant, «Nom» «Prénom», né(e) le «Date de naissance», scolarisé(e) au «Ets», en classe de «classe»,

le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire s'est réuni :

le

Les mesures suivantes seront mises en application :

-
-

Veuillez agréer, «Civilité», l'assurance de ma considération distinguée.

* La consultation des documents administratifs relatifs aux absences de votre enfant est possible sur demande auprès du chef d'établissement.